

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

Le jeudi 19 mai 2022 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Coralie GERAULT, Annabelle FOUQUET, Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Josiane COUILLEAUX donnant pouvoir de vote à Damien COUILLEAUX, René VAUGEOIS, Sandrine RAMBAUD, Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. AVIS PROJET EOLIEN DE LA LANDE
- II. QUESTIONS DIVERSES

I- AVIS PROJET EOLIEN DE LA LANDE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre d'une enquête environnementale complémentaire liée au projet éolien de la lande sur le secteur de Martigné-sur-Mayenne et Commer, la commune est invitée à émettre un avis.

Pour mémoire, ce dossier est en cours depuis 2008 et a connu plusieurs rebondissements qui ont entraîné quelques modifications du projet initial.

La parole est donnée à chaque élu pour réagir sur le volet environnemental du projet.

En synthèse, les élus reconnaissent plusieurs éléments favorables dans ce dossier comme une solution plus durable que d'autres productions d'énergies, une forme de diversification qui aiderait sans doute à une meilleure autonomie énergétique et dans une très faible mesure et sans rapport avec la partie environnementale un apport financier pour la collectivité.

Cependant, plusieurs éléments d'inquiétudes sont soulevés, avec en premier chef, la pollution sonore et les conséquences éventuelles à long terme sur la santé humaine et animale. L'impact visuel du projet, le recyclage du dispositif en fin de vie, l'impact routier ou encore la réticence de plusieurs riverains sont aussi mis en avant.

Une question est aussi posée pour savoir si un géobiologue est intervenu pour analyser les failles terrestres dans le secteur du projet.

Afin de respecter la liberté de penser de chacun, il est procédé à un vote à bulletin secret pour émettre un avis de chacun des membres du conseil municipal.

Le résultat de ce vote concernant l'avis environnemental est le suivant ; 3 élus sont favorables, 1 élu émet un avis réservé et 9 élus émettent un avis défavorable.

II-QUESTIONS DIVERSES

DPU : 5 rue de Bretagne et 9 rue de la Haute Perrière

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas préempter pour les biens suivants : 5 rue de Bretagne et 9 rue de la Haute Perrière.

INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE ANNEE 2022

Mickaël Delahaye propose au conseil de verser l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église comme chaque année à Pierre-Antoine GARREAU. Celle-ci s'élève à 120.97€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église d'un montant de 120.97€ pour l'année 2022 à Pierre Antoine GARREAU

 **PERMANENCE ELECTIONS LEGISLATIVES du 12 ET 19 JUIN 2022**

Le 12 juin 2022 :

Créneaux horaires	Conseillers municipaux présents
8h-10h30	Mickael, Raymond, Stéphane
10h30-13h	Damien, Josiane, Aurore
13h-15h30	Loïc, Coralie, Marie-Claude
15h30-18h	Christelle, Daniel, Annabelle
Dépouillement	Aline (18h30), Josiane, Christelle, Daniel,

Le 19 juin 2022 :

Créneaux horaires	Conseillers municipaux présents
8h-10h30	Mickael, Raymond, Stéphane
10h30-13h	Annabelle, Aline
13h-15h30	Benjamin, Loïc,
15h30-18h	Denis, Daniel,
Dépouillement	

Il est 23h, la séance est levée.